

## DESTRUCTEUR DE SOUCHE

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation : DESTRUCTEUR DE SOUCHE  
Nom chimique :  
Type de produit : Mélange  
Code produit : 0038  
UFI : WQKA-8VMS-220E-KH9H

#### 1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CREA  
215 avenue Roche Parnale  
ZI Motte Longue  
74130 Bonneville France  
Téléphone : (+33)04.50.25.79. 80  
CREA Contact : 0450257980 serviceclient@crea.fr

#### 1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA + 33 (0)1 45 42 59 59 France

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Ox. Sol. 3	Matières solides comburantes - Catégorie 3
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2

#### 2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement : Attention

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

## DESTRUCTEUR DE SOUCHE

P220	Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/Masque de protection du visage/un équipement de protection des yeux.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P370+P378	En cas d'incendie: utiliser mousse résistant à l'alcool/poudre sèche pour l'extinction.
P501	Éliminer le contenu/le récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets approuvée conformément à la réglementation nationale.

Phrases EUH : Aucun

### 2.3 - Autres dangers

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1 - Substances

Non applicable

### 3.2 - Mélanges

Nom chimique	N°	%	Classe(s)	Concentrations spécifiques
Sodium nitrate	n°CAS : 7631-99-4 Numéro d'identification UE : N°CE : 231-554-3	>= 80	Eye Irrit. 2 - H319 Ox. Sol. 3 - H272	Non applicable

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 - Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation - Fournir de l'air frais.  
- Mettre la victime au repos.

Après contact avec la peau - Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.

Après contact avec les yeux - Après contact avec les yeux, rincer à l'eau en gardant les paupières ouvertes pendant une durée suffisante, puis consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion - NE PAS faire vomir.  
- Rincer la bouche abondamment à l'eau.  
- Appeler immédiatement un médecin.  
- En cas de doute ou de symptômes, consulter un médecin.

### 4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets - En cas d'inhalation - Aucune information disponible.

Symptômes et effets - Après contact avec la peau - Pas de données disponibles.

Symptômes et effets - Après contact avec les yeux - Provoque une grave irritation des yeux.

## DESTRUCTEUR DE SOUCHE

Symptômes et effets - En cas d'ingestion - Aucune information disponible.

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

- ABC-poudre
- Brouillard d'eau
- Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés

- Jet d'eau puissant

#### 5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange - Pas de données disponibles.

Produits de décomposition dangereux - Pas de données disponibles.

#### 5.3 - Conseils aux pompiers

- Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie en fonction de l'environnement.
- Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

- Éviter la production de poussières.
- Lunettes de protection contre les poussières.
- Porter des gants de protection.

Pour les secouristes

- Mettre les personnes en sécurité.
- Utiliser un équipement de protection individuelle.

#### 6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### 6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement - Aucune information disponible.

Méthodes et matériel de nettoyage

- Éviter la production de poussières.
- Prendre en charge et déposer sans poussière.
- Utiliser un aspirateur industriel agréé pour l'enlèvement.

## DESTRUCTEUR DE SOUCHE

- Ventiler la zone affectée.

Techniques inappropriées - Aucune information disponible.

### 6.4 - Référence à d'autres rubriques

- Élimination : voir section 13
- Équipement de protection individuelle : voir section 8
- Manipulation sûre : voir section 7

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation - Les poussières doivent être évacuées directement au point d'origine.  
- Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale - Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

### 7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine.

### 7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Respecter la fiche technique.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 - Paramètres de contrôle

- Pas de données disponibles.

### 8.2 - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés - Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle - Lunettes de protection contre les poussières.

- Porter des gants de protection.

- Appareil de protection respiratoire approprié: Appareil avec filtre à particules (EN 143)



Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement - Pas de données disponibles.

## DESTRUCTEUR DE SOUCHE

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>État</u> <u>Couleur</u>	Solide Blanc	<u>Aspect</u> <u>Odeur</u>	Poudre sans odeur
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
pH		8 < V < 9	
Point de fusion		306 °C	
Point de congélation		Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition		380 °C	
Point éclair		Aucune donnée disponible	
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible	
inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Limite supérieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Pression de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité relative		2,26	
Densité		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Eau)		874 g/l	
Solubilité (Ethanol)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Acétone)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Solvants organiques)		Aucune donnée disponible	
Log KOW		-3,8	
Température d'auto-inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Température de décomposition		< 600 °C	
Viscosité, cinématique		Aucune donnée disponible	
Viscosité, dynamique		Aucune donnée disponible	

#### Caractéristiques des particules

Taille des particules	Aucune donnée disponible
Empoussièrement	Aucune donnée disponible
Aire de surface spécifique	Aucune donnée disponible
Forme	Aucune donnée disponible

#### 9.2 - Autres informations

Teneur en COV	Aucune donnée disponible
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible
Indice de réfraction	Aucune donnée disponible
Teneur en corps solides	Aucune donnée disponible
Tension de surface	Aucune donnée disponible
Concentration de saturation	Aucune donnée disponible

- Pas de données disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

## DESTRUCTEUR DE SOUCHE

### 10.1 - Réactivité

- Ce matériau est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.

### 10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Pas de réaction dangereuse en cas de manipulation et de stockage conformes aux dispositions.

### 10.4 - Conditions à éviter

- Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.  
- Eviter les rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

### 10.5 - Matières incompatibles

- Acides forts  
- Bases fortes

### 10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Pas de données disponibles.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - Non classé

#### Toxicité : Mélange

DL50 Orale (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (lapin)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation poussières brouillard (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation vapeurs (rat)	Aucune donnée disponible

- Pas de données disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Non classé

- Pas de données disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Irritation oculaire - Catégorie 2 - Provoque une sévère irritation des yeux.

- Provoque une grave irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée - Non classé

- Pas de données disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales - Non classé

## DESTRUCTEUR DE SOUCHE

	- Pas de données disponibles.
<u>Cancérogénicité</u>	- Non classé
	- Pas de données disponibles.
<u>Toxicité pour la reproduction</u>	- Non classé
	- Pas de données disponibles.
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</u>	- Non classé
	- Pas de données disponibles.
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</u>	- Non classé
	- Pas de données disponibles.
<u>Danger par aspiration</u>	- Non classé
	- Non applicable

### 11.2 - Informations sur les autres dangers

- Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange

CE50 48h crustacés	Aucune donnée disponible
CL50 96h poissons	Aucune donnée disponible
CEr50 algues	Aucune donnée disponible
CEr50 autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible
NOEC chronique poissons	Aucune donnée disponible
NOEC chronique crustacés	Aucune donnée disponible
NOEC chronique algues	Aucune donnée disponible
NOEC chronique autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible

- Pas de données disponibles.

### 12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Pas de données disponibles.

### 12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	-3,8

- Pas de données disponibles.

## DESTRUCTEUR DE SOUCHE

### 12.4 - Mobilité dans le sol

- Pas de données disponibles.

### 12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

### 12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

- Aucune information disponible.

### 12.7 - Autres effets néfastes

- Pas de données disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : - Aucune information disponible.

Evacuation des eaux : - Aucune information disponible.

Précautions particulières à prendre : - Aucune information disponible.

Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale : - Éliminer les déchets conformément à la législation en vigueur.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

Numéro ONU (ADR) : UN1498  
Numéro ONU (RID) : Non applicable  
Numéro ONU (ADN) : Non applicable  
Numéro ONU (IMDG) : Non applicable  
Numéro ONU (IATA) : Non applicable

### 14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition des Nations unies (ADR) : NITRATE DE SODIUM

### 14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

ADR Classe(s) de danger pour le transport : 5.1  
ADR Code de classification: : O2  
Pictogrammes



Pictogrammes

### 14.4 - Groupe d'emballage

## DESTRUCTEUR DE SOUCHE

Groupe d'emballage : III

### 14.5 - Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

### 14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### ADR

<u>ADR Code de classification:</u>	:	O2
<u>ADR Dispositions particulières</u>	:	
<u>ADR Quantité limitée (LQ)</u>	:	5kg
<u>Quantités exceptées ADR</u>	:	E1
<u>Instructions d'emballage ADR</u>	:	P002 IBC08 LP02 R001
<u>Dispositions spéciales d'emballage ADR</u>	:	B3
<u>Dispositions pour l'emballage en commun ADR</u>	:	MP10
<u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	T1 BK
<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	TP33
<u>Code-citerne ADR</u>	:	SGAV
<u>Dispositions spéciales citernes ADR</u>	:	TU3
<u>Véhicule pour le transport en citerne</u>	:	AT
<u>ADR catégorie de transport</u>	:	3
<u>ADR code de restriction en tunnel</u>	:	E
<u>Dispositions spéciales chargement, déchargement et manutention ADR</u>	:	CV24
<u>Dispositions spéciales - Colis</u>	:	
<u>Dispositions spéciales - Vrac</u>	:	VC1 VC2 AP6 AP7
<u>Dispositions spéciales - Exploitation</u>	:	
<u>ADR Danger n° (code Kemler)</u>	:	50

### 14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH candidates : Aucun

Substances Annex XIV : Aucun

Substances Annex XVII : Aucun

Teneur en COV : Aucune donnée disponible

### 15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

## DESTRUCTEUR DE SOUCHE

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
1	11/02/2025		

### Abréviations et acronymes

- ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- ATE : Estimation de la toxicité aiguë.
- LC50 : Concentration létale pour 50 % des animaux testés.
- LOEC : Lowest Observed Effect Concentration (concentration minimale avec effet observé).
- LD50 : Dose létale pour 50% des animaux testés.
- LOEL : Lowest Observed Adverse Effect Level (niveau le plus bas d'effets indésirables observés).
- DNEL : niveau dérivé sans effet.
- CE50 : Concentration efficace de la substance qui provoque des effets néfastes chez 50 % des animaux d'expérience.
- IATA : Association internationale du transport aérien.
- IMDG : International Maritime Dangerous Goods (marchandises maritimes dangereuses).
- N° CE : Numéro de la Communauté Européenne
- CSEO : Concentration sans effet observé.
- NOEL : No observable effect level (niveau sans effet observable).
- Numéro CAS : Numéro du Chemical Abstracts Service.
- OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
- PBT : persistant, bioaccumulable et toxique.
- PNEC : concentration prédite sans effet.
- RID : Transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
- STEL : Limite d'exposition à court terme
- MPT : Moyenne pondérée dans le temps
- VLEP : Limite d'exposition professionnelle.
- vPvB : très persistant et très bioaccumulable.

### Textes des phrases réglementaires

Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Ox. Sol. 3	Matières solides comburantes - Catégorie 3

\*\*\* \*\*